



**Séance du jeudi 13 avril 2023 à 18 heures
Salle du conseil de la Mairie.**

Présents : J. SERES, N. CASAVIEILLE-LACAZE, F. MILHAS, C. TROUCHE, C. GAUDIN, J. NOUGADERE-DUPRAT, A. BEDULHO, D. ROUCH, G. TYS, C. CAZABAN, S. BORNAND.

Absents excusés : B. ABADIE, A. VEDEL, S. PREVITALI, S. SCOURZIC.

Votants : 11

Secrétaire de séance : F. MILHAS

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 février 2023.

2. Adoption du Compte Administratif 2022 et délibération d'affectation du résultat

Encours de la dette = 776 € par habitant en 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022.

Le Maire n'a pas participé au vote.

Proposition d'affectation des résultats :

- Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2022 : 7 965 €
- Report à nouveau : 152 395 €
- Résultat de **fonctionnement cumulé au 31/12/2022 : 160 360 €**

- Résultat d'investissement pour l'exercice 2022 : 7 659 €
- Résultat d'investissement de **clôture** de l'exercice 2022 section Investissement : (-55 942,90 € 27 € + 7659,19 €) = - **48 283,71 €**
- Reste à réaliser en section d'investissement = - 24 249 €
- Besoin de financement à la section d'investissement = - **72 532,71 €**

Proposition d'affecter **72 532,71 €** pour couvrir le besoin de financement de la section investissement.

Proposition d'affecter **160 360 €** en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats 2022.

Le Maire n'a pas participé au vote.

3. Vote du budget primitif 2023

- Section Fonctionnement :

Proposition dépenses et recettes pour : **614 836 €**

Les charges à caractère général augmenteraient de plus de 30 % pour un budget de 200 518 €.

Le budget électricité étant celui qui a dû être augmenté le plus.

La caisse des écoles, qui était sur un budget annexe, est rattachée à compter de 2023 sur le budget général.

Les charges de personnel s'élèveraient à 171 000 €.

Autres charges de gestion courante à 132 000 € : indemnités des élus pour 35 500 €, travaux voirie pour près de 30 000 € avec rénovation de ponts...

Subventions allouées :

- APE = 300 €
- Asso pour le Parc naturel Régional = 687 €
- Association des maires = 300 €
- Association des maires ruraux = 90 €
- CAUE = 300 €
- Club des retraités de l'Arçon = 400 €
- Comité des fêtes = 2 000 €
- Groupement des chasseurs = 400 €
- Judo = 500 €
- Anciens combattants = 200 €
- Foot = 500 €

TOTAL = 5 677 €

Endettement pour :

- Salle Polyvalente jusqu'en 2032 (Emprunt contracté en 2007)
- Logement Idrac jusqu'en 2028 (Emprunt contracté en 2014)
- Traversée du village jusqu'en 2038 (Emprunt contracté en 2019)

Pour un encours de 543 395,84 € soit 776 € par habitant (833 € en 2022) sachant que la moyenne nationale de 596 € par habitant.

- Section d'Investissement :

Proposition dépenses et recettes pour un montant de **161 363,71 €**

Capacité d'autofinancement 70 995 €

Opérations et travaux prévus :

- Signalisation des adresses
- Bornes Incendie
- Matériel divers pour l'atelier municipal et l'école
- Rénovation énergétique Mairie et ancienne salle des fêtes (avec subventions)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023 et les opérations d'investissements proposées.

4. Vote du taux des taxes directes locales

Proposition de passer de 57,33 % à 57,90 % pour le foncier bâti.

Proposition de passer de 90,76 % à 91,66 % pour le foncier non bâti.

Les produits attendus seraient alors augmentés de 5 594 € à minima.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité un taux à 57,90 % pour le foncier bâti et à 91,66 % pour le foncier non bâti. Soit une augmentation de 2%.

5. Adhésion de la commune de Flamarens au SM3V à la carte fourrière-refuge pour chiens et chats

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Flamarens au SM3V à la carte fourrière-refuge pour chiens et chats.

6. Questions diverses

- **Personnel communal** : planifier les entretiens professionnels des agents communaux.
- **Info Pessan** : préparation un format 4 pages pour présenter le CA 2022 et BP 2023 aux Pessannais.
- Réunion du **Comité du syndicat de l'eau** le 31 mars 2023 : le prix de l'eau s'élèvera à 3,23 € le mètre cube.
Travaux de réhabilitation du réservoir de Trouquette à Pessan pour étanchéité, conformité sécurité et réseau intérieur pour un montant de 257 573,17 €.
Arrêté de vigilance sécheresse pris par le Préfet le 18 mars 2023.

La séance est levée à 20h30